

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-22

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

—
Lors du vote du Budget Primitif 2009, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite aux réunions, le 6 novembre 2009, de la commission d'orientation du Fonds d'Intervention Culturel et celle du groupe occitan le 12 novembre 2009, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où mes propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	130 000 €
B – Dépense déjà engagée	123 210 €
C – Engagement à la présente commission	6 550 €
D – Reliquat	240 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'orientation du Fonds d'intervention culturel réunie le 6 novembre 2009 et celle du groupe occitan réunie le 12 novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 6 550 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I
FONDS D'INTERVENTION CULTUREL 2009

<i>ORGANISME OU ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDEE</i>
1-Association Maubec Noste Vilatge 82500 Maubec	Exposition du 25 juillet au 16 août 2009 sur les peintures de l'artiste Alain Sentouré-Moles (dessin, peinture, sculpture et photographie)	300 €
2-Association socio culturelle de Beaumont de Lomagne	Organisation d'un carnaval le 22 mars 2009	750 €
3-Gospel et Negro Spiritual en Tarn & Garonne	Concert de gospel le 12 décembre 2009 avec les chorales des collègues	1 500 €
4-Quatuor lyrique du château de Cadars à Montauban	Programmation musicale en Tarn-et- Garonne et tournée 2009 du spectacle Il Traviato	700 €
TOTAL		3 250 €

Le Président,

ANNEXE II
FONDS D'INTERVENTION CULTUREL OCCITAN
2009

<i>ORGANISME OU ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>AVIS GROUPE OCCITAN</i>
5-Tarn et Garona occitan, Association Frédéric Cayrou 82000 Montauban	Diverses activités 2009	1 500 €
6-Association Le Reviscol 82370 Saint Nauphary	Organisation d'une fête occitane à Saint Nauphary les 19 et 20 septembre 2009 pour fêter les 20 ans de ce groupe de danseurs	1 000 €
7-Association Galineta 82000 Montauban	Ateliers de langues à Verdun et Saint Antonin et Fête des langues	800 €
TOTAL		3 300 €

Le Président,